

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FÉVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

DIXIÈME ANNÉE N°1195 DU 12 FÉVRIER 2015

1801/2015 : 214^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE



2015 - 2024

DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'

ASCENDANCE AFRICAINE

CONSIDÉRATION, JUSTICE ET DÉVELOPPEMENT



SUIVEZ NOUS SUR

facebook

twitter

Google+

Email

**BRICORAMA
SANCTIONNÉ
POUR TRAVAIL
LE DIMANCHE**

1 LA NATION N°1195 / JEUDI 12 FÉVRIER 2015

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

SANTÉ page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 16

Nombre de pages :19

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 55 93 53 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

2 LA NATION N°1195 / JEUDI 12 FÉVRIER 2015

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE EN 2014

En 2014, les députés ont eu 80 millions d'euros à disposition pour financer des projets ou des associations dans leur circonscription. Publiée pour la deuxième année consécutive par souci de transparence, la réserve parlementaire a servi l'an dernier à financer, pour 54 % de son montant, des projets dans les communes et les intercommunalités et pour les 46 % restant, des associations. Cette manne financière reste inégalement répartie entre élus, même si des progrès ont été effectués ces deux dernières années. Ainsi un député de base, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, peut distribuer en principe environ 130.000 euros. Ceux qui occupent des postes éminents à l'Assemblée, les vice-présidents, les questeurs, les présidents de groupe et de commission, disposent d'une enveloppe majorée d'environ 260.000 euros. Quant au président de l'Assemblée, Claude Bartolone, il bénéficie d'une réserve personnelle d'environ 520.000 euros pour sa terre d'élection : en 2014, il en a dépensé 518.000 euros. Mais à ces crédits, s'ajoute une réserve dite « institutionnelle » pour des organismes ou des projets nationaux de 5,5 millions d'euros. Avant la réforme de la réserve parlementaire de 2013, le président de la commission des Finances et le rapporteur général du Budget avaient la haute main sur la répartition des fonds. Ils avaient donc pris l'habitude - qu'ils soient de droite ou de gauche - de s'octroyer des enveloppes bien plus importantes que le commun des députés. Un nouveau cadre a beau avoir été posé, certaines personnalités éminentes de l'Assemblée s'en extraient encore. L'actuel président UMP de la commission des Finances, Gilles Carrez, a manifestement encore du mal à se faire aux nouvelles pratiques. En 2014, il a octroyé 545.000 euros de subventions dans sa circonscription du Val-de-Marne, qu'il s'agisse d'investissement ou de crédit de fonctionnement. C'est moins qu'en

2013 (786.500 euros) et bien moins qu'en 2011, année avant la réforme où il avait distribué 3,85 millions. Mais son crédit de 2014 reste encore deux fois supérieur à celui théoriquement dévolu aux présidents de commission de l'Assemblée. En comparaison, la rapporteure général du Budget, Valérie Rabault, fait presque figure de « démunie » : en 2014, elle n'a octroyée que 130.000 euros. Mais il est vrai qu'elle a été nommée en cours d'année à son poste.

BRICORAMA SANCTIONNÉ POUR TRAVAIL LE DIMANCHE

La justice aura finalement donné raison à Force ouvrière. La Cour d'appel de Versailles a condamné jeudi 12 février l'enseigne de bricolage Bricorama à 500.000 euros d'astreinte pour n'avoir pas respecté une décision de justice lui ordonnant de ne pas ouvrir le dimanche, à la demande du syndicat Force ouvrière qui réclamait 37,7 millions d'euros, d'après l'avocat de Bricorama. Contrairement à l'amende, l'astreinte est versée au syndicat. "C'est une sanction lourde et injuste pour Bricorama, qui (a un impact sur) l'entreprise et ses salariés. On s'attaque au petit acteur qui ne représente que 3% du marché national du bricolage", a déploré Me Frédéric Naquet, avocat de l'enseigne. Force ouvrière réclamait 37,7 millions d'euros d'astreinte à Bricorama, l'enseigne de bricolage n'ayant pas respecté une interdiction d'ouverture le dimanche prononcée en janvier 2012 par le tribunal correctionnel de Pontoise. La somme demandée initialement correspondait au nombre d'infractions constatées dans les 32 magasins du groupe en Île-de-France durant 43 dimanches, entre janvier et octobre 2012. Cette décision à Versailles intervient en plein débat parlementaire sur la loi Macron, qui prévoit notamment d'étendre les autorisations au travail dominical de 5 à 12 dimanche par an pour l'ensemble des commerces de détail. Depuis mars 2014, le gouvernement a autorisé par décret les magasins de bricolage à ouvrir le dimanche, créant ainsi une nouvelle dérogation provisoire (après celle sur l'ameublement et les jardineries notamment) à la loi sur le travail dominical.

RENFORCEMENT DES SANCTIONS CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Il pourrait en coûter 500.000 euros à un employeur qui enfreindra les règles européennes en matière de déclaration des travailleurs "détachés" d'un autre pays de l'UE, prévoit un nouveau plan de lutte contre le travail illégal en France. La France est avec l'Allemagne le pays de l'Union européenne qui envoie le plus de salariés travailler temporairement dans un autre pays de l'UE (environ 200.000) et 300.000 ressortissants communautaires sont "détachés" sur le territoire français. Une directive européenne encadre depuis l'an dernier le recours à ces travailleurs détachés, ce qui n'empêche pas la poursuite des fraudes au mépris des droits des salariés concernés, notamment dans le secteur du BTP. "L'imagination des fraudeurs est sans limite", a déclaré jeudi le ministre du Travail, François Rebsamen, lors de la présentation de ce plan de lutte. "Le détachement de salariés étrangers est en forte progression. Il attire des réseaux qui démarchent nos entreprises, alléchées par un coût du travail très bas." La directive européenne rend le donneur d'ordre responsable des fraudes au détachement commises par un prestataire. Un amendement au projet de loi "croissance et activité", en discussion au Parlement, prévoit de porter de 10.000 à 500.000 euros l'amende pour non respect de l'obligation de déclaration des travailleurs détachés. Les employeurs en faute s'exposeront en outre à une suppression des exonérations de cotisations sociales. Le gouvernement demande également un renforcement du caractère dissuasif des sanctions pénales pour les infractions les plus graves. Les préfets pourront pour leur part suspendre des prestations effectuées par des travailleurs détachés en cas de manquements graves constatés par l'inspection du travail. Le gouvernement a par ailleurs décidé de généraliser la carte d'identité professionnelle obligatoire sur tous les chantiers de BTP pour faciliter les contrôles sur le terrain. Enfin, face à la complexité croissante des pratiques frauduleuses, il entend renforcer les contrôles conjoints par les différentes administrations concernées. Ces contrôles conjoints devront désormais représenter 50% des opérations au lieu d'un tiers aujourd'hui. "Des opérations spécifiques seront réalisées la nuit et les week-ends. Au total,

l'objectif est de réaliser 30.000 contrôles conjoints en 2015", précise un document de présentation.

LE DROIT AUX INDEMNITÉS MALADIE ÉTENDU

Un décret réduit de 200 à 150 le nombre d'heures de travail dans le trimestre exigé pour être indemnisé en cas de maladie ou de maternité. Il n'a pas fait de bruit, mais il aura des conséquences majeures pour quelque 300.000 salariés, selon le chiffrage du ministère des Affaires sociales. Le 31 janvier est paru au « Journal officiel » un décret qui va permettre à plus de travailleurs précaires, et en particulier ceux occupant des emplois à temps très partiel subi, de toucher des prestations de la Sécurité sociale. C'est la concrétisation d'une promesse faite fin janvier 2014 par Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des femmes. Depuis le 1er février dernier, pour pouvoir toucher des indemnités en cas de maladie, de congé maternité, d'invalidité ou de congé paternité, le nombre d'heures de travail réalisées au cours des trois mois civils ou des 90 jours précédents exigé a été fortement réduit. Jusqu'à présent, il fallait avoir travaillé au moins 200 heures dans le trimestre pour y prétendre. Désormais, ce seuil est abaissé à 150 heures. Son pendant annuel a été réduit, lui, de 800 heures à 600 heures. Ces nouvelles règles ne doivent rien au hasard. C'est la reprise de la modification introduite dans le décompte des trimestres de cotisation nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein par la loi sur les retraites de 2013. Une modification entrée en vigueur il y a un peu plus d'un an, le 1er janvier 2014. Les 200 heures dataient. Elles étaient en vigueur depuis plus de vingt ans. Ce seuil n'avait étonnement pas été modifié lors de la réforme des 35 heures, en 2001, aboutissant à renforcer l'exigence d'activité au regard d'un temps plein : il fallait justifier de fait de trois journées de travail à temps plein de plus dans le trimestre. La mesure est importante, car elle va concerner une frange des salariés les plus fragiles touchés de plein fouet par le mouvement de raccourcissement de la durée des contrats précaires – intérim comme CDD – et qui se retrouvent par exemple atteints d'un cancer et sans indemnités maladie. Elle va concerner aussi au premier chef les intermittents, et plus particulièrement celles que l'on appelle les « matermittentes ». Aux difficultés que leur cause l'interruption de leur activité en cas de congé maternité par rapport

au calcul de leurs droits à chômage s'ajoute dans nombre de cas l'absence même de droits à indemnités de maternité

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA PAIX EN UKRAINE ?

À Minsk et après 16 heures de négociations, Vladimir Poutine, François Hollande, Petro Porochenko et Angela Merkel ont signé un document prévoyant une série de mesures pour rétablir la paix dans le Donbass. Cet accord prévoit le respect d'un cessez-le-feu à Donetsk et à Lougansk à partir de dimanche et le retrait des armes lourdes de la ligne de front 48 heures après le début du cessez-le-feu. Le retrait des armes lourdes, qui doit conduire à la création d'une zone de sécurité, devra être terminé dans un délai de 14 jours. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe sera chargée de veiller au respect de ces mesures. Par ailleurs, le quartet de Normandie s'est prononcé pour l'ouverture d'un processus de dialogue pour organiser des élections dans les territoires contrôlés par les miliciens du Donbass, dans le cadre des lois ukrainiennes et du statut d'autonomie adopté en 2014. Ces conversations porteront également sur le statut des Républiques Populaires de Donetsk et Lougansk. De plus, les dirigeants européens ont décrété une amnistie générale pour tous les participants au conflit et la libération de tous les prisonniers de guerre.

OUVERTURE DE LA FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE DE LA HAVANE

La 24e édition de la Foire Internationale du Livre de La Havane s'ouvre aujourd'hui officiellement dans la Forteresse de San Carlos de la Cabaña, siège principal de la rencontre. Dédiée à l'Inde, en tant que pays invité d'honneur et aux écrivains cubains Olga Portuondo Zúñiga et Leonardo Acosta, la foire ouvrira ses portes au public depuis demain jusqu'au 22 avec la présentation de plus de 850 nouveautés littéraires. Dans des déclarations exclusives à notre station de radio, l'Ambassadeur de l'Inde à Cuba Chintha Pally Rajasenkhar, a signalé : «Le vendredi 13 février aura lieu l'inauguration du Pavillon de l'Inde, à 13 heures qui sera suivie d'une présentation sur le patrimoine culturel. Nous sommes très reconnaissants envers le gouvernement de Cuba, envers l'Institut Cubain du Livre, envers le ministère de la culture. Nous avons un grand nombre de bénévoles qui, uniquement en raison de leur amitié et de leur amour pour l'Inde, ont exprimé leur disposition de nous aider et de nous accompagner dans cette présentation. Il y aura plusieurs présentations hors La Havane : à Pinar del Río, à Trinidad, à Cienfuegos et nous sommes très reconnaissants envers cet appui du peuple cubain. Et, enfin, il y a, pour la première fois, un bazar indien dans lequel seront vendus des souvenirs de l'Inde, des vêtements, de la bijouterie de fantaisie, des sacs, le tout pour rapprocher encore plus nos peuples et pour renforcer l'amitié. L'oeuvre du Prix Nobel de l'Inde est présente à la Foire ainsi que l'écrivain d'un livre qui y sera présenté en espagnol et qui s'intitule «Los misterios de la vida » (Les mystères de la vie) qui mêle les connaissances anciennes et la science moderne ». La vie et l'oeuvre de Rabin Dranat Tagore, le symbole le plus authentique de la culture et des vertus de l'immense pays qu'est l'Inde seront présents à la foire au même titre que celles de notre Héros National José Martí. L'Ambassadeur de l'Inde à Cuba, Chintha Pally Rajasenkhar a ajouté : «Nous allons faire aussi une autre chose très émouvante : la présentation sur le père de la nation cubaine José Martí et sur le Prix Nobel de l'Inde qui ne se sont jamais connus bien qu'ils aient vécu au même siècle. Celui qui lit leurs oeuvres séparément a l'impression de lire un seul livre. Ils parlent

de l'humanisme universel . Nous ferons une présentation sur le concept de musique et de danse. Ce sera une chose unique que l'on ne verra qu'une fois ». Considérée comme l'événement le plus important et massif du mouvement éditorial cubain, depuis sa création, en 1982, la Foire International du Livre est un espace incontournable pour l'exhibition, la commercialisation et la promotion de la meilleure littérature cubaine, latino-américaine et universelle. La foire s'étendra aux différentes provinces du pays après la fin de son chapitre havanais.

HAÏTI :UNE DÉCISION DE JUSTICE PROVISOIRE ?

Par décision du juge des référés Brédy Fabien en date du 6 février 2015, M. Simon Dieuseul Desras est confirmé dans sa fonction de sénateur. Le juge a reconnu, dans la motivation de sa décision, que les pièces déposées à son délibéré indiquent que le mandat du sénateur Desras arrivera à terme le 9 janvier 2017 et qu'il faut éviter, dans l'intérêt général, tout conflit entre deux branches de l'Etat.

Quelques précisions sur la procédure haitienne :

Les tribunaux de 1ere instance tiennent audience du lundi au vendredi. Selon l'article 99 du décret du 22 août 1995 (le Moniteur no 67 24 août 1995), "le doyen ou le juge qu'il designe entend les référés à un jour et une heure determines, sans aucune remise". le délai ordinaire des referes est d'un jour, outre le delai de 24 heures à partir de l'audition de l'affaire. Le juge doit rendre son ordonnance dans un delai de 8 jours au plus tard. Un référé sert dans les cas d'urgence afin de préserver les droits du demandeur. Les décisions issues d'un référé ne sont qu'une solution provisoire. La procédure est généralement complémentaire d'un procès principal ordinaire déjà engagé ou à engager. Un référé permet cependant d'obtenir une somme provisoire comme des dommages et intérêts en attendant le résultat du procès principal. Ce procès principal porte sur le fond, c'est-à-dire sur la totalité des problèmes à résoudre. Les mesures ordonnées par un référé peuvent être contredites par le tribunal en charge du procès principal.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

9 LA NATION N°1195 / JEUDI 12 FÉVRIER 2015

LES BOISSONS ÉNERGISANTES INTERDITES AUX MINEURS ?

Ces produits contiennent de fortes doses de caféine, de taurine et de sucre et comportent des effets secondaires très nocifs pour la santé. La consommation de boissons énergisantes chez les enfants de moins de 12 ans augmente de 66 % le risque d'hyperactivité et d'inattention. La consommation de boissons énergisantes chez les enfants de moins de 12 ans augmente de 66 % le risque d'hyperactivité et d'inattention. Les canettes de Red Bull et autre Monster vont bientôt devoir se passer sous le manteau dans les cours de récréation allemandes. Le Parti social-démocrate (SPD) souhaite en effet modifier la loi fédérale sur la protection de la jeunesse pour interdire la vente de boissons énergisantes aux mineurs. Dans un entretien accordé au journal Saarbrücker Zeitung, la porte-parole pour les affaires de consommation, Elvira Drobinski-Weiß, explique ainsi vouloir protéger les jeunes des "risques évitables" liés à ces produits qui contiennent de fortes doses de caféine, de taurine et de sucre. De nombreuses études pointent du doigt les dangers de ces boissons très populaires chez les adolescents. Dans un épais rapport de 124 pages publié en septembre 2013, l'agence sanitaire Anses estime que la consommation à fortes doses de caféine et de taurine peut provoquer des palpitations et des malaises ainsi que des complications au niveau du cerveau. Ces substances peuvent en outre révéler des pathologies comme une épilepsie ou une insuffisance cardiaque. Les accrocs aux boissons énergisantes risquent également de souffrir d'insomnie, de stress et de migraines. Ces boissons favorisent aussi la prise de poids, voire le diabète. Certains produits contiennent en effet la bagatelle de 40 grammes de sucre par litre. Les jeunes sont particulièrement exposés à ces effets "secondaires". Une étude parue dans la revue Academic Pediatrics montre que la consommation de ces canettes chez les enfants de moins de 12 ans augmente de 66 % le risque d'hyperactivité et d'inattention. L'emballage de ces produits qui est souvent séduisant provoque également des accidents. Plus de 40 % des appels aux centres antipoison relatifs à des boissons énergisantes concernent des enfants de moins de 3 ans. Les

bienfaits des energy drinks seraient, pour leur part, très exagérés. Des chercheurs de l'université de Toronto et de Ryerson au Canada ont révélé qu'elles n'apportaient aucune énergie et ne stimulaient en aucun cas la santé physique ou mentale des personnes qui en buvaient régulièrement. Au lieu de vous donner des ailes, ces produits hors de prix risquent donc plutôt de vous donner un ventre bien dodu et des nerfs à fleur de peau. Les Allemands l'ont peut-être compris mieux que nous.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini jeudi en hausse de 1,85%, la faiblesse du yen donnant un coup de pouce aux exportateurs et compensant les incertitudes sur l'issue définitive des négociations sur la dette grecque. Les ministres des Finances de la zone euro ne sont pas parvenus à s'entendre avec la Grèce sur une déclaration commune ou sur un moyen de poursuivre les négociations d'ici à leur prochaine réunion, lundi, a annoncé dans la nuit de mercredi à jeudi le président de l'Eurogroupe. Au lendemain d'un jour férié, l'indice Nikkei a gagné 327,04 points à 1.7979,72 points et le Topix, plus large, a pris 21,67 points (1,52%) à 1.449,39. La bonne performance de la Bourse de Tokyo contraste avec la tendance sur les autres places financières asiatiques, l'indice MSCI des valeurs Asie-Pacifique

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en hausse jeudi, le marché s'autorisant un peu d'optimisme face à un rebond des prix du pétrole et à l'espoir d'un apaisement du conflit en Ukraine: le Dow Jones a pris 0,60% et le Nasdaq 1,18%. Selon des résultats provisoires à la clôture, l'indice vedette Dow Jones Industrial Average a avancé de 106,64 points à 17.968,78 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, de

56,43 points à 4.857,61 points.

EUROPE

Les Bourses européennes ont fini en nette progression jeudi, l'accord de Minsk sur l'Ukraine, l'annonce inattendue de mesures de soutien à la croissance de la banque centrale suédoise et l'espoir d'un accord de renégociation de la dette grecque ayant insufflé un nouveau souffle de vie aux marchés financiers. Un accord censé mettre fin au conflit ukrainien, assorti d'un cessez-le-feu, a été conclu jeudi à Minsk au terme de longues heures de pourparlers entre les dirigeants ukrainien, russe, français et allemand. La décision de la banque centrale de Suède (Riksbank) de lancer un programme d'assouplissement quantitatif (QE) et d'abaisser son taux d'intervention, désormais négatif, a également soutenu le sentiment de marché. Les investisseurs ont en outre été rassurés par l'annonce du relèvement par la Banque centrale européenne (BCE), de cinq milliards d'euros, du montant des liquidités d'urgence (ELA) mises à la disposition des banques grecques, alors que la Grèce et ses partenaires réitéraient à l'ouverture du sommet européen à Bruxelles leur volonté de parvenir à un accord. A Paris, l'indice CAC 40 a clôturé en hausse de 1% à 4.726,20 points. Le Dax à Francfort, qui comprend nombre d'entreprises actives en Russie, a gagné 1,56% et le FTSE à Londres a pris 0,15%. L'Eurofirst 300, qui a atteint un pic de sept ans après l'annonce d'un cessez-le-feu en Ukraine, a gagné 0,64%. L'Eurostoxx 50 progresse de 1,29%. La Bourse d'Athènes a grimpé 6,73%, dopée par ses banques dont l'indice a fait un bond de 14,10%, alors que les rendements des obligations grecques se sont nettement détendus, à 18,27% contre 21% pour l'échéance juillet 2017 et à 15% contre 16,0% pour l'échéance avril 2019. Les indices de la Bourse de Moscou ont grimpé après l'accord de Minsk, de 3,56% et 2,22%, et le rouble a effacé des pertes antérieures pour progresser face au dollar et à l'euro. La séance en Europe a en outre été marquée par une avalanche de résultats.

CHANGE

L'euro progressait jeudi face à un dollar ébranlé par des indicateurs américains décevants, dans un marché dans l'ensemble prudent

après la fin d'une réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles qui n'est pas parvenue à trouver un compromis sur la dette grecque. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,1417 dollar, contre 1,1335 mercredi vers 22H00 GMT. La devise européenne perdait du terrain face à la monnaie nippone, à 135,39 yens contre 136,54 yens la veille. Le dollar aussi baissait face à la devise japonaise, à 118,62 yens contre 119,67 yens mercredi soir. "La faiblesse des ventes de détail aux États-Unis tempère un peu les attentes d'une hausse de taux de la Fed (Réserve fédérale américaine) dès juin", notait Rob Carnell, analyste chez ING. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à la monnaie unique européenne, à 74,22 pence pour un euro, après avoir atteint vers 12H55 GMT 73,72 pence, un nouveau plus haut depuis début janvier 2008. La livre montait aussi face au dollar, à 1,5380 dollar pour une livre, grimpant même vers 16H30 GMT à 1,5391 dollar, au plus haut en six semaines. La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,0578 franc pour un euro, mais repartait à la hausse face au billet vert, à 0,9267 franc pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2455 yuans pour un dollar, contre 6,2425 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1222,50 dollars au fixing du soir, contre 1223,75 dollars mercredi.

PÉTROLE

Vers 17H20 GMT (18H20 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 57,18 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 2,52 dollars par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 1,84 dollar à 50,68 dollars. "Les cours du pétrole continuent d'ignorer les fondamentaux du marché dont la surabondance d'offre", notait Alastair McCaig analyste chez IG. Les cours de l'or noir ont gagné environ de 4% jeudi pour le Brent et le WTI, effaçant les pertes enregistrées la veille après la publication du rapport sur les réserves américaines de pétrole. Mais la hausse des stocks de brut américains qui matérialise semaine après semaine la surabondance d'offre d'or noir dans le monde, devrait continuer de peser sur les prix du pétrole, selon plusieurs analystes. Lors de la semaine achevée le 6 février, les réserves de brut ont augmenté de 4,9 millions de barils, contre une hausse de

3,6 millions attendue par les experts à 417,9 millions, selon le département américain de l'Énergie (DoE). "L'agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) a fait une piqûre de rappel aux opérateurs de marché" en leur montrant que les fondamentaux n'ont pas changé, soulignait Jameel Ahmad, analyste chez FXTM. La pression sur les cours s'était ainsi accentuée après les annonces de l'EIA et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui pensent que la production américaine ne va pas diminuer aussi fortement que la baisse du nombre de puits de forages aux États-Unis le suggère, commentaient les analystes de Commerzbank. Mais pour Torbjorn Kjrus, analyste chez DNB, le rapport de l'AIE comportait également quelques changements positifs, car l'agence a réduit ses estimations sur la croissance de l'offre non-Opec et ses prévisions sur la demande sont stables. Hors fondamentaux de l'offre et de la demande, la faiblesse du dollar, ébranlé par des indicateurs américains décevants jeudi, soutenait les cours de l'or noir. "Les cours du pétrole ont rebondi jeudi en partie à cause de la baisse du dollar car les investisseurs sont réticents à emmener les prix de l'or noir en dessous de leur moyenne sur 20 jours, après deux jours de déclin prononcé", constatait Jasper Lawler, analyste chez CMC Markets. L'affaiblissement du billet vert rend les achats de pétrole, libellés en dollar, plus rentables pour les investisseurs munis d'autres devises.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

UN GUIDE POUR MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

La loi Lamy prévoit d'intégrer les fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020 (FESI) dans les contrats de ville 2015-2020 qui sont en cours d'élaboration pour être signés avant le 30 juin prochain. Par ailleurs, les nouveaux programmes européens Feder/FSE consacreront au moins 10% de leur enveloppe globale en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de

14 LA NATION N°1195 / JEUDI 12 FÉVRIER 2015

leurs habitants. Dès lors, comment s'y prendre pour lever ces financements ? Alors que se négocient les contrats de ville, le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) actualise sa rubrique "guide méthodologique des contrats de ville" en y ajoutant un nouveau guide d'une cinquantaine de pages sobrement intitulé "La dimension européenne du contrat de ville". En 56 questions-réponses, l'ouvrage répond à des interrogations très concrètes telles que : De quelles thématiques peut traiter la dimension européenne des contrats de ville ? Qu'est-ce qu'une "stratégie intégrée" ? Quels sont les critères d'éligibilité aux financements européens ? Dans le contrat de ville, les fonds européens peuvent-ils financer des opérations en dehors des quartiers prioritaires ? Peuvent-ils financer le Nouveau Programme de renouvellement urbain (NPNRU) et des dispositifs d'ingénierie de projet ? Quelles sont les règles de cofinancement ? Qui sera le maître d'ouvrage ? Faut-il une gouvernance spécifique ? Qui sont les porteurs de projet à mobiliser ? Comment aider les petites structures associatives à recourir aux fonds européens ?... A la question très générale – celle qui finalement englobe toutes les autres – "Comment élaborer la dimension européenne de son contrat de ville ?", les auteurs du guide répondent : "mobiliser les FESI 2014-2020 demande aux praticiens de la politique de la ville à la fois une adaptation à toute une série d'éléments – réglementaires, stratégiques, financiers ou administratifs – et aussi un travail de coordination et d'articulation avec le contrat de ville. Avec pour objectif que la dimension européenne ne soit plus traitée par ailleurs, séparément, mais bien comme un des piliers du contrat de ville 2015-2020". Dès lors, ces praticiens doivent parfaitement s'approprier le sens de la "stratégie intégrée" qui dans la terminologie européenne fait référence au projet de territoire, lui-même "base du contrat de ville". "Une stratégie intégrée conjugue à la fois une approche multithématique, articulant le social, l'urbain, l'environnement et le développement économique, une approche territoriale qui concilie une approche locale au niveau du quartier, et une approche plus large pour son raccrochement au niveau de l'agglomération, et une approche stratégique, n'étant pas un catalogue d'actions mais un ensemble cohérent démontrant une valeur ajoutée", expliquent les auteurs du guide. "C'est un projet global, articulant des projets structurants et des projets de proximité. Une stratégie intégrée assure également la bonne complémentarité avec les dispositifs existants en croisant

les stratégies aux différents niveaux et in fine des financements croisés", ajoutent-ils. En parfaite cohérence avec tout ce qu'on peut lire sur les contrats de ville... Si l'on s'attarde sur les thématiques qui peuvent être financées par les fonds européens, il apparaît qu'elles couvrent un large spectre : lutte contre les inégalités de tout ordre (les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales, la pauvreté des mères isolées) ; égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ; développement économique, création d'entreprises et accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles, notamment des jeunes ; amélioration de l'habitat ; développement de la prévention, promotion de l'éducation à la santé et de l'accès aux soins ; tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ; intégration des quartiers dans leur unité urbaine, "en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale" et "en veillant à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires" ; développement équilibré des territoires, ville durable, droit à un environnement sain et de qualité et lutte contre la précarité énergétique ; reconnaissance et valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des quartiers ; égalité entre les femmes et les hommes, politique d'intégration et de la lutte contre les discriminations ("notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée").

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE CABINET DE CONSULTANT INTERFACE

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2015 à 9,61euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1457,52 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord

16 LA NATION N°1195 / JEUDI 12 FÉVRIER 2015

BINO le salaire minimum devrait être différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2012: 410 335 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

DÉCEMBRE 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,6 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C D E) en novembre 2014: 74270 (0,2% sur un mois et 5 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2014 : 720 (- 1 % sur un mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER

SUIVEZ NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX